

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LISLE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Par suite d'une convocation en date du quatorze novembre deux mil vingt-cinq, les membres composant le Conseil Municipal de LISLE se sont réunis à la mairie le vingt novembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes et, sous la présidence de Madame GOUET Marylène, Maire.

Présents : Mesdames de PLINVAL Bénédicte, MAILLET Chantal, et GOUET Marylène et Messieurs ANGLERAUD Fabrice, BATUT Clément, FRANCHET Cyrille, LAHOREAU Patrick, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents :

Madame de SACHY Chantal, Messieurs et MIMRAN-CASTERA Ken et NOURRY Paul.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal M. LAHOREAU Patrick est désigné pour remplir cette fonction.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Liste des délibérations affichée le 24/11/2025

Nombre de conseillers votants : 7

Arrivée en Préfecture le 24/11/2025

Madame le Maire rappelle l'ordre de ce jour :

- Décision modificative de budget
- Vente du matériel communal-rapporter la délibération
- Questions diverses

Délibération n°2025-11-01 : Décision modificative de budget

Madame le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget 2025 de la commune.

Elle explique qu'une partie des crédits votés à l'article 238 chapitre 23- avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles- doivent être basculés au compte 2324 chapitre 204 en raison d'une mise à jour de la procédure comptable concernant les travaux du SIDELC suite au passage à la M57.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents

de voter les virements de crédits suivants :

Section investissement chap 23 compte 238 : – 31 500 €

Section investissement chap 204 compte 2324 : + 31 100 €

Section investissement chap 21 compte 21611 : + 400.00 €

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS et de sa publication

Délibération n° 2025-11-02 : subvention au collège de Morée

Madame le Maire rappelle aux conseillers que le 25 septembre 2025, ils ont voté une subvention au collège de Morée d'un montant de 40 € afin de participer financièrement pour une famille à l'échange scolaire avec l'établissement de la ville de Winnweiler en Allemagne.

Le collège de Morée vient d'envoyer un courrier spécifiant qu'une erreur s'est produite et que deux familles sont finalement concernées par cet échange scolaire et non une.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents

▪ **de verser une subvention d'un montant de 40 € au collège de Morée afin de participer financièrement pour la seconde famille à l'échange scolaire avec l'établissement de la ville de Winnweiler en Allemagne.**

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS et de sa publication

Délibération n° 2025-11-03 : rapporter la délibération n° 2025-09-025 du 25 septembre 2025 vente de matériel

Madame le Maire rappelle aux conseillers que le 25 septembre 2025, ils ont voté la vente de matériel. Elle précise qu'un élément nouveau est intervenu depuis. L'utilitaire CITROEN Berlingo est en panne. Nous avons malgré tout reçu une proposition d'achat d'un garage. Madame le Maire propose de vendre le véhicule au prix de 500.00€ et non de 3 500.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents, de rapporter la délibération n° 2025-09-02 du 25 septembre 2025 vente de matériel et de vendre :

- L'utilitaire CITROEN Berlingo au prix de 500.00 €

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS et de sa publication

Questions diverses :

- Goûter des aînés et des enfants le 06/12/2025

La séance est levée à 19h

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 20 novembre 2025

2025-11-01	Décision modificative de budget
2025-11-02	Subvention au collège de Morée
2025-11-03	Rapporter la délibération n° 2025-09-025 du 25 septembre 2025 vente de matériel

Signatures :

Le maire, Marylène GOUET

Le secrétaire, Patrick LAHOREAU